

- **Comité consultatif des jeunes**

Le conseil municipal décide de créer un Comité Consultatif (C.C.J.) des Jeunes et de désigner comme présidente Fabienne Broënnec. Le C.C.J. a pour vocation d'impliquer les jeunes dans la vie publique, de prendre leur avis sur diverses questions significatives pour eux, de les associer aux projets qui les concernent, de sensibiliser les autres jeunes de leur âge.

Font partie du C.C.J. : Kiliann Bouvet, Amélie Broënnec, Vanessa Daniélou, Brévaël Ladevez, Bleuzenn Ladevez, Morgane Thouin, Benjamin Vitré.

- **Coopération intercommunale – Avis de la commune sur le Schéma Départemental de coopération intercommunale /C.C.P.C.-C.C.A.M.**

Les services de l'Etat ont demandé aux communes de délibérer sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale. Dans notre secteur, le projet prévoit **avec effet au 1^{er} janvier 2017 la fusion de la Communauté de communes de l'Aulne Maritime (hors Saint-Segal) et de la Communauté des Communes de la Presqu'île de Crozon (C.C.P.C.)**

Pourquoi ce projet de rapprochement ? initialement, pour une question de taille tout simplement. En effet, la taille minimale des futures intercommunalités sera de 15.000 habitants (hors cas particuliers). La C.C.A.M. n'atteint pas ce seuil, avec 7.916 hb. C'est dans ce cadre législatif que la C.C.P.C. s'est le 2 avril 2015 prononcée en faveur d'un rapprochement avec l'Aulne Maritime et que le 28 septembre 2015, l'Aulne Maritime a émis à son tour un choix préférentiel de fusion avec la C.C.P.C.

Présentation de la C.C.A.M. : elle comprend actuellement les communes de Pont de Buis, Le Faou, Saint-Segal et Rosnoën. Elle se caractérise par son dynamisme économique avec la gestion de trois zones d'activité, de deux ateliers relais, d'une pépinière d'entreprises. Elle a créé une maison de santé pluridisciplinaire et a en projet une zone portuaire à Térénez. Elle a mis en place sa redevance incitative pour la collecte des ordures ménagères dès 2013. Par ailleurs, elle gère un syndicat d'abattage. Elle est compétente pour la création et l'entretien des chemins de randonnées intéressant au moins deux communes Elle a mis en place un office de tourisme communautaire.

Singularités de la C.C.P.C. :

La C.C.P.C. exerce un grand nombre de compétences. Elle se différencie de la C.C.A.M. notamment par l'exercice des compétences ci-après : la prise de compétence P.L.U. le 6 octobre 2015, la compétence eau potable, la gestion de la réserve géologique en lien avec la Maison des Minéraux, la gestion de différents équipements touristiques, l'assistance au maintien des agriculteurs et des pêcheurs...

Conséquences financières de la fusion sur la fiscalité directe des presqu'iliens :

- Pour la T.H. et la T.F. : pas de changements attendus
- C.F.E. (contribution foncière des entreprises) : elle diminue pour la C.C.P.C. Pour la C.V.A.E. (contribution sur la valeur ajoutée des entreprises) : pas de changements. C.F.E. et C.V.A.E. se sont substituées à la taxe professionnelle.

Par ailleurs, les communautés des communes, quelles qu'elles soient, seront amenées à exercer de nouvelles compétences obligatoires à court ou moyen terme : Aire d'accueil des gens du voyage, Prévention des inondations, Assainissement.

Compte tenu de la communauté d'intérêts, d'un bassin de vie partagé, de caractéristiques conjointes, de l'appartenance aux mêmes circonscriptions administratives,

Le conseil municipal émet, à l'unanimité un avis favorable à la fusion entre la C.C.P.C. et la C.C.A.M. (communes de Pont de Buis, Rosnoën, et Le Faou),

- **Modification simplifiée n°1 du POS : accord donné à la communauté des communes pour poursuivre la procédure engagée avant l'arrêté préfectoral de transfert de compétences - art I123-1 II bis code de l'urbanisme (suite loi ALUR)**

Le lancement d'une procédure de modification simplifiée du POS, en vue de supprimer l'emplacement réservé sur le site de l'ancienne école de Kerloc'h, désaffectée depuis près de 20 ans, a été entrepris avant le transfert de la compétence POS-PLU à la C.C.P.C.

Le transfert de compétences n'interdit néanmoins pas la poursuite des procédures engagées avant le transfert.

Le conseil municipal donne son accord à la C.C.P.C. pour achever la procédure en cours de retrait de l'emplacement réservé n°4 école de Kerloc'h.

- **Subvention 2015 à la communauté des communes au titre de la mission A.D.S.** (Instruction des actes d'urbanisme). Le conseil municipal attribue une subvention de 3.293 Euros à la C.C.P.C. pour l'exercice de la mission A.D.S. au titre du second semestre 2015.

- **Gare maritime- Autorisation donnée au maire pour approuver le principe du lancement du dossier et pour engager le dossier de permis de construire.**

Dans la perspective de la création d'une gare maritime, une première enveloppe de crédits a été votée au BP 2015 du port. A la phase programme, l'opération est évaluée à 170.000 Euros H.T. études opérationnelles comprises, pour un équipement de 100 m2 environ comprenant des guichets pour 2-3 compagnies maritimes, un hall à fonction de guichet et de hall d'attente, des sanitaires accessibles PMR. La future gare sera réalisée dans l'ancienne station-service Kergroac'h sur le quai Téphany.

Le conseil donne acte à M. le Maire de l'avancement du dossier de gare maritime et en approuve la localisation, le programme, le montant prévisionnel. La fiche projet a été validée par la communauté des communes, puis transmise au Conseil Départemental au titre du contrat de territoire.

- **A.O.T. de longue durée à la SNSM**

La S.N.S.M. a appelé l'attention de la mairie sur le mauvais état du ponton destiné à accueillir le canot de sauvetage, Quai Téphany. La S.N.S.M. projette de le remplacer par un nouveau ponton de 24 mètres de long par 2,5. Le nouveau ponton, installé à l'emplacement actuel, serait fixé au quai Téphany par rails. En raison des coûts d'investissement, la durée d'occupation sollicitée est de 25 ans. S'agissant d'une mission de sauvetage et d'assistance, la S.N.S.M. demande la gratuité, ce qui au demeurant est applicable de droit.

Le Conseil Municipal donne son accord sur l'A.O.T. sollicitée. M. Le Maire est autorisé à signer l'acte.

- **Exercice de délégations au Maire : marchés de travaux et fournitures**

Chambre froide : le marché de mise aux normes de la chambre froide (ancienne criée), avec remplacement du groupe frigorifique, a été confié aux entreprises :

* CESBRON d'Ergué-Gabéric pour le groupe froid pour 20.083 Euros H.T.

* S.B.M.I. de Guilers pour les revêtements muraux et les plafonds pour 9.472,85 Euros H.T.

* SATRAS d'Ergué-Gabéric pour le béton et les sols pour 25.625,56 Euros H.T.

Les travaux viennent de se terminer.

Pontons : le marché de fourniture d'une panne de pontons de 50 ml a été attribué à l'entreprise Pêchalu d'Inzinzac-Lochrist pour un montant de 21.350 Euros H.T.

- **Tour Vauban - Avenant travaux de restauration - lot charpente**

Le conseil municipal donne son accord sur l'avenant de travaux de charpente dans le dossier de restauration de la tour Vauban. M. le Maire est autorisé à signer l'avenant à intervenir avec l'entreprise D.L.B. de Gouesnou pour un montant de 680 Euros H.T.

- **Adhésion à Finistère Ingénierie Assistance**

Finistère Ingénierie Assistance est un établissement public administratif, créé sur l'initiative du Conseil Départemental, en mars 2014. Les adhérents de F.I.A. sont les collectivités territoriales : Département du Finistère, intercommunalités, communes. Un an et demi après sa création, le nombre d'adhérents est de 90 dont 5 communautés des communes et 85

communes, de toutes tailles puisque le plus gros adhérent est une circonscription de 53.000 habitants. L'agence a pour objet d'apporter à ses adhérents une assistance à maîtrise d'ouvrage en phase essentiellement pré-opérationnelle, dans le cadre de projets d'aménagement, de voirie, de bâtiments ou d'assainissement. L'assistance apportée est d'ordre technique, juridique, financière, et vise à aider le maître d'ouvrage à clarifier, définir et préciser sa commande à un maître d'œuvre, mettre en cohérence les objectifs d'un projet et les modalités de sa conception, sa réalisation et sa gestion, s'organiser en terme de conduite de projet. En un an et demi, l'agence a assisté ses adhérents à monter 122 projets. Exemples de dossiers lancés et accompagnés par F.I.A. :

- Communautés des communes du pays des Abers : accès P.M.R. des conteneurs enterrés ;
- Communauté des communes du Pays Glazik : requalification de l'entrée du territoire ;
- Plouézoc'h : extension de la maison des associations ;
- Argol : revitalisation de l'habitat du centre bourg...

Le coût annuel d'adhésion -valeur 2015- est de 1.781,50 Euros. Le Conseil Municipal donne son accord pour adhérer à F.I.A., désigne Hugues CLERGEON pour représenter la commune à l'assemblée générale et autorise le Maire à signer toute pièce relative à cette adhésion.

• **DM1 budget du Camping 2015**

Une décision modificative du budget du camping est nécessaire notamment pour permettre le règlement sur l'exercice 2015 des travaux de bitumage des allées réalisés en novembre et anticiper les travaux 2016 liées à l'AD'AP qui seront menés pour partie avant le vote du B.P. 2016.

Le conseil municipal approuve la DM1 dont le montant est de 14.000 Euros.

• **Chantiers européens – restauration de lavoirs – subvention 2016**

L'association Etudes et Chantiers de Bretagne et Pays de la Loire, agréée Jeunesse et Sports, a pour vocation de confier des chantiers de travaux à de jeunes adultes de toutes nationalités. Ces travaux portent généralement sur le petit patrimoine bâti en vue de sa valorisation, de son sauvetage parfois.

Ces jeunes volontaires ont pour ambition de mener un projet conjuguant utilité collective et participation à la vie sociale de la collectivité d'accueil. Ils sont encadrés par des professionnels.

Quelle utilité pour Camaret ? Nous avons pensé qu'il était temps d'entreprendre quelque chose pour nos lavoirs, qui, si nous ne nous en préoccupons pas, vont bientôt disparaître sous la broussaille, avant de sombrer dans l'oubli. Ce petit patrimoine vernaculaire, une fois valorisé, constitue un atout touristique notamment avec l'essor des randonnées. Le redécouvrir, l'entretenir, ne pas le négliger, c'est simplement rendre hommage à nos anciens.

Le chantier consisterait à retirer la végétation envahissante, à effectuer une maçonnerie de sauvegarde, et des rejointoiements. Il se déroulerait en juillet 2016 pendant 3 semaines, du 11 au 31. Il impliquerait 10 personnes dont 1 chef de chantier salarié, et 7 adultes opérationnels originaires de toute l'Europe (2 autres jeunes gérant la logistique), sur une base de travail de 30 heures hebdomadaires.

La commune devrait fournir un petit tracteur, une bétonnière, une tonne à eau... ainsi que les matériaux nécessaires. L'équipe serait hébergée au camping municipal. La dimension sociale du séjour réside dans l'accès des jeunes aux manifestations culturelles et aux activités de loisirs locales, qui foisonnent durant l'été : contes, animations place St Thomas, sorties découvertes de la nature, concerts sur le quai, animations de la fête nationale, régates...

Ces chantiers réalisés par des volontaires ne sont pas gratuits. Pour Camaret, la participation s'élève à 6.000 Euros (pour un coût logistique et salarial estimé à environ le triple). A cet égard, le chantier n'aura lieu que si l'association parvient à réunir son plan de financement...

Dont la première pierre est la participation communale.

Le Conseil Municipal

- Approuve la réalisation d'un chantier de remise à niveau des lavoirs de la commune (Amis de la Mer, réservoir S.N.C.F., Fontaine Piriou, Lavoir du Poteau Bleu, Lavoir de Penn ar Yeun, Lavoir de Kéraudren, lavoir de Lambezen...)
- Autorise le Maire à signer une convention avec l'association Etudes et Chantiers de Bretagne et Pays de la Loire
- Donne son accord sur l'attribution d'une subvention de 6.000 Euros qui sera versée sous condition de déroulement effectif du chantier.

• En bref

1. Le conseil inscrit divers biens durables en investissement
2. Le conseil donne son accord sur le versement de l'allocation de vétéran à 4 anciens pompiers volontaires.
3. Le conseil détermine le tarif de mobilisation de la nacelle élévatrice
4. Le conseil délibère sur le montant de l'avance sur subvention à verser en janvier à l'office du tourisme.

• Motion Arkea-Crédit Mutuel de Bretagne

Réunie en Conseil d'administration le 6 novembre 2015 à Châteaulin, l'Association des Maires et Présidents de Communautés de Communes du Finistère s'inquiète du possible transfert du siège social Relecquois du Crédit Mutuel Arkéa vers Paris ou l'Est de la France. Le conseil municipal adopte une motion pour le maintien au Relecq-Kerhuon du siège du Crédit Mutuel-Arkéa comme suit :

« Parce que cette banque est un employeur vital avec plus de 2 000 salariés sur le bassin de vie brestois, 3 000 pour tout le Finistère et représente près de 6 000 emplois en Bretagne, sans compter les milliers d'emplois induits ; Parce que le maintien d'un tissu économique dynamique et le rayonnement de tels centres de décision s'affirment une des préoccupations majeures des communes et des EPCI de la pointe Bretagne ; Parce que derrière ce projet de mobilité massive de salariés, ce serait le départ brutal de familles entières qui pénaliserait durement la vie économique, éducative, sociale et associative de nos territoires bretons où elles résident aujourd'hui,

En conséquence, la commune de Camaret soutient les recours engagés contre ce qui apparait comme une perte d'indépendance à marche forcée et demande que le changement de statut voté le 14 octobre dernier par la confédération du Crédit Mutuel -s'il devait être malgré tout confirmé par l'agrément du ministre des Finances- soit sans effet sur la localisation actuelle du siège du Crédit Mutuel Arkéa au Relecq-Kerhuon. »

Camaret sur Mer, le

2.12.2015

François Sénéchal